

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2019 à 21 H

Présents : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, BOUSQUET Christiane, CAMP Marie-Angélique, VATTIER Françoise, JOULIE Aymeric, BLANC Yvon, ROUCAIROL Nadine, PAYRASTRE Bénédicte, MAZEL Sophie, CAMP Stéphanie, FOLLIOT Philippe, CHARBONNIER Joël, BARDOU Sébastien .

Excusés : BASCOUL Jean-François par CAVAILLES Pascal

Secrétaire de séance : VATTIER Françoise

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2019, il est validé et signé.

Monsieur le Maire Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire, Président de la commission prend la parole.

Chaufferie bois

Monsieur le Maire indique que le projet chaufferie bois est bien avancé, seul problème aujourd'hui, l'appel d'offre n'a pas été validé ; financièrement les devis proposés (+ 18 %) sont largement au-dessus de l'étude préalable. Dans ces conditions le projet n'est pas rentable, nous ferons un nouveau point en début d'année avec Trifyl.

Service des Actes Administratifs proposé par la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes propose le service de rédaction d'Actes Administratif pour un forfait de 300 € par acte, incluant la recherche d'état hypothécaire pour la première parcelle, consulter la SAFER, recherche d'actes de naissance/décès, recherche Kbis et transmission du dossier au service de publicité foncière.

Monsieur le Maire rappelle que cette procédure permet d'acquérir des biens sans passer par le Notaire. La Commune a déjà utilisé plusieurs fois cette procédure pour l'achat les maisons Claires et divers terrains, à moindre coût puisqu'il n'y a que les frais d'enregistrement (environ 15 €).

Nous avons été accompagnés dans ces démarches par Monsieur Jean-Paul SALVIGNOL que nous remercions encore.

Sachant que les Offices Notariales ne veulent plus faire d'acte de régularisation pour l'euro symbolique, nous serons amenés dans l'avenir à faire de plus en plus d'Actes Administratifs.

Projet de Halte équestre, autorisation d'implantation sur la Commune de Saint Pierre de Trivisy

Le PETR Hautes Terres d'Oc propose la création d'une quinzaine de haltes équestres réparties sur 13 communes où passe le circuit équestre Hautes Terres d'Oc qui fait partie du Tour du Tarn à cheval.

Il s'agit de créer des haltes pour randonneurs équestres le long d'un circuit modulable en 3 à 9 étapes de 15 à 25 kms créé par le Comité Départemental équestre du Tarn. Le tracé totalise 250 km. Une dizaine de prestataires touristiques propose aux randonneurs équestres une prestation "clé en main" (hébergements et restauration pour cavalier et cheval, transport de bagage, prêt de GPS).

Les haltes équestres seront situées soit au cœur des villages ("halte village") soit à proximité du sentier pour permettre une pause à mi-parcours ("halte pique-nique").

Compte tenu du territoire couvert par ces équipements, le PETR Hautes Terres d'Oc assurera la maîtrise d'ouvrage pour les Communautés de Communes Sidobre Vals et Plateaux, Monts de Lacaune-Montagne du Haut Languedoc et pour les communes d'Arifat, Paulinet et Saint Amans Valtoiret.

Les communes concernées par l'opération sont : Lacaze, Saint-Pierre-de-Trivisy, Lasfaillades, Lacrouzette, Le Bez, Vabre, Brassac, Anglès, Lamontelarié, La-Salvetat-sur-Agout, Saint-Amans-Valtoiret, Paulinet, Arifat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser l'implantation d'équipements équestres de type " halte village " sous réserve de l'obtention des subventions par le PETR Hautes Terres d'Oc et de la réalisation des investissements.

De plus, la commune qui en sera propriétaire, s'engage à entretenir les équipements installés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a déjà quelque temps nous avons reçu Monsieur GHERARDI Gilbert, prestataire équestre, qui nous avait présenté le projet. A ce moment-là nous avons proposé que le projet halte équestre sur la Commune soit implanté derrière l'école.

D'après les organisateurs, le site est trop éloigné des commerces et risque de ne pas être utilisé par les cavaliers.

Un nouvel emplacement est rediscuté et à l'unanimité le Conseil Municipal propose le terrain derrière les anciens ateliers municipaux, au croisement du chemin des Gîtes et du chemin des Acacias, Section AM n° 260.

Vote de crédits supplémentaires - DM 002-2019 AQUA BASE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Aquamonts Base de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6288	Autres services extérieurs	50.00	
60611	Eau et assainissement	3500.00	
60612	Energie - Electricité	2300.00	
60621	Combustibles	3100.00	
70388	Autres redevances et recettes diverses		8950.00
TOTAL :		8950.00	8950.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Révision des loyers au 1er janvier 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réviser les loyers des biens en location de la Commune (appartements et maisons) au 1^{er} janvier 2020.

Les appartements conventionnés de la Résidence Sénégalats, ayant bénéficié en 2019 du gel des loyers, conformément aux contrats des locations et aux variations de l'indice du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E, il est proposé une augmentation des loyers de 1.53 % au 1er janvier 2020.

- Appartement T 2 au rez-de-chaussée de la Résidence Sénégalats, loyer à 232.96 € par mois ;

- Appartement T3 du 1^{er} étage de la Résidence Sénégalats, loyer à 302.88 € par mois ;

- Appartement T3 du 2^{ème} étage de la Résidence Sénégalats, loyer à 309.92 € par mois.

Le loyer commercial, conformément au contrat de location et aux variations de l'indice du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E, il est proposé une augmentation de loyer de 1.20 % au 1er janvier 2020

- Local commercial de la Résidence Sénégalats, loyer à 686.31 € par trimestre.

Pour les autres locations, conformément aux contrats de location et aux variations de l'indice du coût de la construction par l'I.N.S.E.E, il est proposé une augmentation de loyer de 1.20 % au 1er janvier 2020

- Maison Claires T4, n° 3 Chemin des sapins, loyer 516.17 € par mois ;

- Maison Claires T4, n°5 Chemin des sapins, loyer 516.17 € par mois ;

- Appartement T4, place Armand et Edmond Landes, loyer 309.70 € par mois ;

- Studio, place Armand et Edmond Landes, loyer 153.70 € par mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs des loyers au 1^{er} janvier 2020.

COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES :

Monsieur ZENON Claude Adjoint au Maire et Président de la Commission, prend la parole.

Il indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2020. Il précise que ce budget est de plus en plus compliqué à équilibrer, nous avons fait de grosses dépenses pour les travaux qui ont permis de desservir les hameaux de vallée en eau potable mais au vu de la facturation 2019, très peu de consommation a été facturé sur ce secteur.

Avant la réalisation des travaux nous étions régulièrement sollicités par les habitants qui réclamaient une eau potable. En tant que responsable de la Commune nous avons, effectivement, l'obligation de desservir l'ensemble de la population en Eau potable. Ce qui a motivé et décidé les lourds travaux d'investissement.

En contrepartie, avant les travaux ce secteur était desservi par un réseau privé, mais il semble qu'à ce jour il soit toujours en activité. Nous devons prendre nos responsabilités et nous allons alerter le propriétaire.

Tarifs Eau et Assainissement au 1er janvier 2020

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le prix de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2020 et rappelle les tarifs :

Abonnement compteur	100 .00 €
Tranche A de 0 à 20 m3	1.70 €
Tranche B de 21 à 120 m3	1.14 €
Tranche C + de 120 m3	0.81 €
Assainissement pour les immeubles raccordés au réseau Collectif d'Assainissement	0.50 €/m3

Le branchement (accès au réseau existant) tant pour les compteurs de particuliers que pour les compteurs agricoles est fixé à 500 €, les travaux étant à la charge de l'utilisateur.

Toute personne ne prenant pas un branchement au moment de l'extension du réseau, lorsqu'il fera sa demande d'accès au réseau aura à ce moment-là l'intégralité des frais de raccordement à sa charge.

Pour les compteurs agricoles, les intéressés n'auront pas à payer d'abonnement mais le prix du m3 d'eau consommée est fixé à 1,80 €.

Monsieur le Maire indique les taux des redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne applicables pour l'année 2020 sur la consommation d'eau :

-Redevance pollution domestique 0,33 €/m3 sur toute la consommation d'eau ;

-Redevance modernisation des réseaux de collecte 0.25 €/m3 applicable sur toute la consommation d'eau domestique pour les immeubles raccordés au réseau collectif d'assainissement.

La consommation des branchements agricoles n'est pas concernée par ces redevances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2020

Convention entre la Commune de St Pierre de Trivisy et VEOLIA Eau, prestation de service pour la station de distribution d'eau potable

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec VEOLIA Eau-Compagnie Générale des Eaux, concernant la prestation service pour la station de distribution d'eau potable.

Par cette convention, la Commune confie au Prestataire, une mission de prestation de services pour :

- Interventions en semaine sur les installations en dépannage.
- Six passages par an de contrôle de bon fonctionnement des ouvrages.

La présente convention a pour but de préciser les conditions techniques et financières qui régiront les rapports entre la Commune et le Prestataire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Eclairage public

Il est nécessaire de faire des efforts d'économie sur l'éclairage public, nous allons déjà essayer de passer toutes les ampoules en LED.

COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCE ET ASSOCIATIONS :

Accueil Office de Tourisme, Label accessibilité handicapés

Monsieur FOLLIOT Philippe, Président de l'Office de Tourisme Intercommunal nous indique que le local d'accueil de l'Office de Tourisme va être Labellisé accessibilité handicapés, cependant quelques travaux sont à réaliser, à savoir, mettre une rampe pour accéder au bâtiment (un devis a été demandé) et déplacer la place de parking handicapé la plus proche possible de la rampe.

Problème promotion de la Base de Loisirs par l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme Intercommunal est en train de mettre en place des séjours à commercialiser, ils sont sur le point d'avoir l'autorisation nécessaire.

Nous avons demandé qu'en semaine lorsque l'Office de Tourisme est fermé que soit fait le transfert d'appel vers l'accueil de la Mairie. L'Office de Tourisme a refusé.

Nous allons cependant faire le transfert d'appel d'Aquamonts vers l'accueil de la Mairie, nous avons remarqué que nous perdons beaucoup de contacts. Il y a de nombreux appels pour des réservations au Centre de Bien Etre ou des demandes de renseignements sur le fonctionnement.

Tour de France 2020,

Monsieur BLANC Yvon a représenté la Mairie à une première réunion en Préfecture le jeudi 28 novembre. Nous avons la chance que notre Commune soit traversée par la course cycliste le Tour de France le 3 juillet 2020 entre 15 h 30 et 16 h. Il faudra prévoir une plaquette pour informer des horaires de passage, sachant que la circulation sera bloquée entre 13 h et 17 h. Un ravitaillement est prévu aux Devergues, ce qui laisse penser que le peloton sera un peu ralenti vers le village.

Un événement national, qui va demander de la mobilisation et de l'organisation, mais nous essaierons, comme à chaque manifestation d'être à la hauteur.

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURELLE :

Monsieur CHARBONNIER Joël, Adjoint au Maire et Président de la Commission prend la parole.

Garderie périscolaire, convention avec l'ADMR

Convention en cours d'élaboration .

Equipement informatique dans le cadre ENIR

Monsieur Charbonnier présente au Conseil Municipal le projet ENR (Ecole Numérique Rurale), qui consiste à fournir aux écoles des équipements informatiques pour un budget d'environ 8 000 €

Dans le cadre de ce projet, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du DASEN (Direction Administrative des Services de l'Education Nationale), ce dernier a été retenu et nous aurons une subvention à hauteur de 50 % de l'investissement.

Participation service Cantine

Monsieur CHARBONNIER Joël rappelle au Conseil Municipal que les Communes de Lacaze et d'Arifat participent à la répartition des charges scolaires et cantine, la Commune de Rayssac a payé cette année la part

scolaire mais a refusé de payer la part Cantine (l'Arrête Préfectoral l'obligeant, n'a pas tenu compte des frais cantine, puisque ce service n'est pas obligatoire).

Il a été avancé et proposé au SIVU Arifat St Pierre de proposer un supplément de 1 € par rapport au tarif fixé pour les familles des enfants de Rayssac bénéficiant du service Cantine, le Comité Syndical n'a pas validé cette proposition.

Etant donné que la participation Cantine de la Commune de Rayssac d'un montant de 3 51.28 €, est entièrement prise en charge par la Commune de St Pierre de Trivisy, il est demandé au Conseil Municipal si la participation supplémentaire doit être appliquée.

Monsieur FOLLIOT Philippe propose que pour cette année scolaire, encore, nous ne demandions pas cette participation et souhaite que les familles concernées et Monsieur le Maire se rencontrent pour refaire le point.

Utilisation d'un local dans l'enceinte de l'école

Monsieur JOULIE Aymeric, Conseiller Municipal, représentant le Comité des fêtes de St Pierre de Trivisy, indique au Conseil Municipal que l'Association a rencontré Monsieur CHARBONNIER Joël, Président du SIVU, pour convenir de l'utilisation du local au-dessus de l'école afin d'y stocker du matériel du Comité des Fêtes. Ce local a été nettoyé par l'Association qui proposait d'y faire des travaux afin de pouvoir l'utiliser pour d'éventuelles rencontres.

Monsieur le Maire et Monsieur FOLLIOT Philippe ont indiqué qu'il n'y avait pas de problème pour l'utilisation pour du local en stockage, en contrepartie, ils ne souhaitent pas qu'il soit aménagé pour une autre utilisation.

Classe Occitane

Monsieur FOLLIOT Philippe propose de réfléchir à la mise en place d'une classe occitane, d'autres Communes l'ont déjà fait ; il indique que cela pourrait être un argument supplémentaire pour maintenir les trois classes. La Commune de Lombers l'a déjà expérimenté, on pourrait les rencontrer.

Divers :

Assemblée Générale de Communauté de Communes, vendredi 13 décembre 2019, 16 h 30 visite des installations administratives et techniques du site de Vialavert, 18 h réunion d'information générale sur les compétences et le fonctionnement de l'intercommunalité, suivie d'un apéritif dinatoire.

Inscription auprès du secrétariat de la CCSVP.

Réunion Agence Régionale de Santé, mardi 10 décembre à 9 h, plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau. Messieurs BARDOU Sébastien, Adjoint au Maire et SERRES Frédéric, employé du service technique sont inscrits.

Tour de France 2020, Monsieur BLANC Yvon a représenté la Mairie à une première réunion en Préfecture le jeudi 28 novembre. Nous avons la chance que notre Commune soit traversée le 3 juillet 2020 par la course cycliste le Tour de France, un événement national, qui va demander de la mobilisation et de l'organisation, mais nous essaierons, comme à chaque manifestation d'être à la hauteur.

Journal Communal, il est demandé au Conseil Municipal de se mobiliser pour essayer de le distribuer pendant les fêtes de fin d'année.

Un exemplaire vous sera transmis pour corrections.

Vœux à la population, le dimanche 12 janvier 2020 à 10 h 30 pour visiter le réaménagement des chalets et à 11 h au Foyer vœux de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal.

Plus rien n'est à l'ordre du jour la séance est levée.